

UNITÉS CONSTITUTIVES DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

Correspondance entre le référentiel de certification et les unités professionnelles

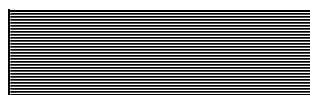
| | | |
|--|--|--|
| Compétences générales du référentiel de certification | UP1 Travaux de réception, de dégroupage, d'entrepasage et de conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté | UP2 Travaux de groupage, de préparation de commandes, d'expédition |
|--|--|--|

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

| | | |
|---|--|--|
| C.0. Conduire en sécurité un chariot automoteur de manutention à conducteur porté | | |
| C.1. Décharger / réceptionner | | |
| C.2. Grouper et/ou dégroupier - entreposer | | |
| C.3. Préparer physiquement une commande | | |
| C.4. Expédier / charger / participer à la mise à disposition | | |

SAVOIRS ASSOCIÉS

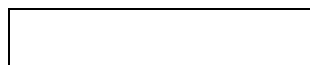
| | | |
|---|--|--|
| S.1. Connaissance des activités d'entrepasage et de messagerie | | |
| S.2. Manutention mécanisée | | |
| S.3. Suivi administratif des activités d'entrepasage et de messagerie | | |
| S.4. Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles | | |



Correspondance totale.



Correspondance partielle : seules certaines compétences et connaissances associées préalablement identifiées sont validées par cette unité. D'autres sont nécessairement mises en œuvre mais ne sont pas principalement validées dans le cadre de cette unité.



Aucune correspondance : en fait, des compétences et connaissances associées sont nécessairement mises en œuvre mais elles ne sont pas principalement validées dans le cadre de cette unité.

| |
|-------------------------|
| UNITÉS GÉNÉRALES |
|-------------------------|

FRANÇAIS ET HISTOIRE GÉOGRAPHIE- UG 1

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 26 juin 2002 (BO hors série n° 5 du 29 août 2002).

MATHÉMATIQUES-SCIENCES - UG2

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 26 juin 2002 (BO hors série n° 5 du 29 août 2002).

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE – UG 3

L'unité comprend l'ensemble des objectifs, connaissances et compétences établis par l'arrêté du 10 février 2009 (BO spécial n° 2 du 19 février 2009).

LANGUE VIVANTE – UF

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 8 juillet 2003 (BO hors série n° 4 du 24 juillet 2003).

